



## Communiqué de presse

Saint-Denis  
Le 10 juillet 2015

### Charte d'approche des baleines et code de l'environnement : des contrôles organisés cet été

---

La saison des baleines a commencé, comme le montre la présence de quelques individus le long des côtes de La Réunion. Les baleines suscitent toujours un vif intérêt de la part d'un public qui a parfois tendance à oublier les règles élémentaires d'approche et d'observation inscrites dans la charte d'approche des baleines de 2009. En période de forte affluence, **les risques d'accident sont très élevés** pour celles et ceux qui ne respectent pas les recommandations de la charte. Le code de l'environnement permet par ailleurs de **sanctionner les comportements abusifs**, tels la perturbation intentionnelle et le harcèlement des mammifères marins (cf. arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> juillet 2011).

En accord avec le parquet, la direction de la mer Sud-océan Indien reconduit le dispositif mis en place depuis deux ans consistant à embarquer des agents assermentés à bord des navires de transport de passagers. Il sera étendu aux structures bénéficiant du label O<sup>2</sup>CR (observation certifiée responsable des cétacés à La Réunion). Cette formule permettra d'optimiser la présence sur le plan d'eau des agents de contrôles qui pourront ainsi relever les comportements inadaptés et le cas échéant dresser procès verbal d'infraction. Les contrevenants seront systématiquement poursuivis.

Les services de contrôle (gendarmerie maritime, gendarmerie nationale, direction de la mer Sud océan Indien, éco-gardes de la réserve naturelle marine de La Réunion, brigade nature océan Indien) restent mobilisés, y compris les week-ends et jours fériés, pour faire respecter la charte d'approche des baleines.

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

